



Evaluation 2023

Le Florilège

Présentation des rapports

- en CVS EHPAD le 06/06/2023 et EAM 12/06/2023
- en CA le 27/06/2023 et en CSE le 09/10/2023

Nouvelles modalités d'évaluation

- Les enjeux
 - permettre à la personne d'être actrice de son parcours
 - renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et services
 - promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels
- Un référentiel commun à tous les établissements
- Tous les 5 ans par un organisme indépendant
- 3 méthodes classées en chapitres
 - Personnes accompagnées
 - Professionnels
 - Gouvernance
- Dans les chapitres +/- 9 thématiques questionnées

Nouvelles modalités d'évaluation

- 9 thématiques:
 - la bientraitance et l'éthique
 - les droits de la personne accompagnée
 - l'expression et la participation de la personne accompagnée
 - la co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement
 - l'accompagnement à l'autonomie
 - l'accompagnement à la santé
 - la continuité et la fluidité des parcours
 - la politique des ressources humaines
 - la démarche qualité et gestion des risques
- Cotation de 1 à 4 +/- *
 - 1 Le niveau attendu n'est pas du tout satisfaisant
 - 2 Le niveau attendu n'est plutôt pas satisfaisant
 - 3 Le niveau attendu est plutôt satisfaisant
 - 4 Le niveau attendu est tout à fait satisfaisant
 - * Le niveau attendu est optimisé
- Transparence des rapports

Déroulement

- Choix de l'organisme CELAE
- Transmission de documents internes avant la visite sur site
- Visite de deux évaluateurs sur site (3 jours pour les deux établissements)
 - Rencontre des résidents (individuels et groupes)
 - Rencontres des professionnels (individuels et groupes)
 - Rencontre de l'équipe de direction
- Pré rapport et réponse de l'établissement
- Rapport définitif transmis à la HAS, l'ARS, au Conseil d'administration, au Conseil de la vie sociale, au Comité social d'établissement

Appréciation globale

Moyenne des cotations (de 1 (pas du tout satisfaisant) à 4 (tout à fait satisfaisant))		EHPAD	EAM
Chapitre 1	La personne accompagnée	3,10	3,37
Chapitre 2	Les professionnels	3,70	3,40
Chapitre 3	La gouvernance	3,77	3,69